AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0731
FR0012757854-FS0248

8 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2021, la Caisse de dépôt et placement du Québec (65 rue Sainte-Anne, 14ème étage, Québec, G1R 3X5, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er avril 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société SPIE SA et détenir, à cette date, 8 819 512 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SPIE sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 8 avril 2021, 8 057 170 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 160 139 776 actions représentant 177 885 503 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de la perte des 12 459 631 droits de vote double attachés aux actions détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec le 17 mars 2021 par suite d'une conversion au porteur de celles-ci ; cf. notamment D&I 221C0603 du 19 mars 2021).